

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA GARDE-ADHÉMAR**
Séance du lundi 24 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. François LAPLANCHE-SERVIGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers absents : 7

Nombre de pouvoir : 2

Nombre de votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 19 novembre 2025

Etaient présent(e)s : M. LAPLANCHE-SERVIGNE François - Mme MILHAUD Agnès - M. SIMONIN Georges - M. WINAUD-TUMBACH Georges - M. GAMET Jean-François - M. FARJON Jean-Marc - M. MACON François - Mme HERBERT Maria

Etaient absent(e)s : Mme COSSIN Sabine - Mme ROLLAND Antoinette - Mme BIDARES-TROCCAZ Emilie - M. FABRE Nicolas - Mme BARBET Christine - Mme MOINE-DOUMENG Isabelle - Mme BESSON-LLORET Véronique

Pouvoirs : Mme COSSIN Sabine donne pouvoir à M. GAMET Jean-François M. FABRE Nicolas donne pouvoir à M. LAPLANCHE-SERVIGNE François

Est désigné comme secrétaire de séance : Jean-François GAMET

**DÉLIBÉRATION N° 2025- 78 : Reprise de concessions – Deuxième
tranche – Second trimestre 2025**

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que cette procédure a été lancée sous les mandants précédents par délibération du 02 mai 2006,

Qu'il y avait en début de procédure 56 emplacement et qu'un affichage officiel et pose des plaquettes sur concession a débuté le 20 octobre 2006 jusqu'au 15 mai 2017 avec constat photo par concession,

Que le tableau mentionnant les 56 emplacements repris ou non a fait l'objet de la délibération n° 2017-08 du 16 mai 2017, en actant que seuls 29 emplacements pouvaient être repris puisque 27 concessions sont sorties de la procédure, des familles ou ayant droits nous ayant signalé prendre en charge la responsabilité et l'entretien des dites concessions,

Qu'une première tranche de travaux effectuée par les Etablissements Constant et portant sur 16 emplacements a eu lieu en 2021 sous la surveillance de Mr COMBE Jocelyn – garde-champêtre,

Qu'une deuxième et dernière tranche de travaux portant sur les 13 autres emplacements a été organisée au 2^{ème} trimestre 2025,

Que les travaux de la 2^{ème} tranche ont donné les résultats suivants :

Accusé de réception en préfecture
026-212601389-20251124-2025-78-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

N° cimetière	N° concessions	Après travaux Nombre d'emplacements	Etat	Observations
1	8 et 9	0	Laissées en l'état	Inaccessible – ossuaire devant
1	47	1 double	Vendable	Emplacement à vendre avec monument volumineux laissé en place
1	51	1 simple	Vendable	Aucun problème mais allée étroite
1	52	1 double	Vendable	Aucun problème mais allée étroite
1	53	1 simple	Vendable	Aucun problème mais allée étroite
1	167	1 simple	Vendable	Aucun problème mais allée étroite
1	169	1 double	Vendable	Aucun problème mais allée étroite
2	90	0	Vidée mais non vendable en l'état	Peut servir pour petit columbarium ou espace vert
2	91	1 double	Vendable	Emplacement à vendre avec monument volumineux laissé en place
2	94	1 simple	Vendable	Aucun problème
2	106	0	Vidée mais non vendable en l'état	Etroite – sera vendue lors de la reprise de concessions voisines en emplacement double
2	136	1 simple	Vendable	Aucun problème
Total	13 emplacements	9 emplacements soit 4 doubles et 5 simples		

Que seuls 9 emplacements référencés ci-dessus soit 4 emplacements doubles et 5 emplacements simples peuvent être mis en vente en tenant compte de la spécificité de terrain notamment dans le cimetière 1 où les allées sont étroites.

Après accord de la commission « cimetière » qui a eu lieu en amont, il est demandé au Conseil Municipal de valider les résultats de cette 2^{ème} et dernière tranche et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente des 9 concessions rendues disponibles.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **VALIDE** les résultats de la 2^{ème} tranche de travaux effectués en 2025 qui ont concerné 13 concessions à la suite de la procédure de reprise du 02 mai 2006,
- **VALIDE** l'annulation de la reprise des concessions 8 et 9 situées derrière l'ossuaire communal,
- **VALIDE** les reprises des concessions 90 et 106 trop étroites qui pourront être transformées en espaces verts,
- **VALIDE** les reprises des concessions 47 et 91 qui seront vendues avec les monuments existants,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre au tarif en vigueur les 9 concessions disponibles soit 4 emplacements doubles (4 places) et 5 emplacements simples (2 places).

Vote : POUR **10**
CONTRE **0**
ABSTENTION **0**

Fait le 24/11/2025
Le Maire,
François LAPLANCHE-SERVIGNE

Accusé de réception en préfecture
026-212601389-20251124-2025-78-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

Le secrétaire de séance,
Jean-François GAMET

